

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 FÉVRIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPROVU DI L'USU DI L'API (INTERFACCIA DI
PRUGRAMMAZIONI D'APPIGAZIONI) IMPOSITU
PARTICULARI SMATIRIALIZATU PÀ A PIATTAFORMA
GHJUVENTÙ
APPROBATION DE L'UTILISATION DE L'API (INTERFACE
DE PROGRAMMATION D'APPLICATION) IMPÔT
PARTICULIER DÉMATÉRIALISÉE POUR LA
PLATEFORME GHJUVENTU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a développé la plateforme numérique **Ghjuventù**, permettant aux jeunes d'accéder aux aides et dispositifs auxquels ils ont droit : aides jeunesse, vie étudiante...

Cet outil s'inscrit dans la politique d'accompagnement de la jeunesse corse, visant à améliorer l'accès aux ressources et à garantir l'égalité des chances dans l'obtention des aides.

Afin de renforcer ce dispositif et d'en optimiser le fonctionnement dans une volonté de simplification des démarches, il est proposé d'intégrer des **API (Application Programming Interface/Interface de programmation d'application)** fournies par le ministère des Finances, à savoir l'API Impôt Particulier.

Cette intégration permettra d'automatiser l'instruction des demandes, de vérifier plus efficacement les pièces fournies, de fiabiliser les données, pour les usagers comme pour les services instructeurs.

Objectifs de l'intégration des API :

1. Permettre l'accès à la Collectivité de Corse aux données fiscales suivantes :

- État civil des déclarants 1 et 2,
- Adresse déclarée au 1^{er} janvier de l'année N,
- Situation du foyer fiscal (situation de famille, nombre de parts, nombre de personnes à charge, détail des personnes à charge, parent isolé),
- Agrégats fiscaux (revenu fiscal de référence).

L'API Impôt Particulier permet de récupérer les **derniers avis d'imposition** des demandeurs, ce qui va faciliter la vérification automatique de leurs coordonnées. Cela va permettre de s'assurer que seuls les jeunes résidents corses bénéficient des aides. De plus, cette interface va offrir une vue sur les personnes à charge, réduisant ainsi les risques de doublons, particulièrement dans les cas de familles divorcées, séparées recomposées, où les enfants peuvent être déclarés à charge par plusieurs demandeurs.

2. Permettre le calcul du quotient familial (QF) : Le quotient familial, essentiel pour évaluer l'éligibilité des aides, est basé sur le revenu fiscal de référence (RFR). L'API va permettre de récupérer automatiquement ce revenu et de procéder au calcul du QF selon la formule suivante :

$$\text{Quotient familial (QF)} = \frac{\text{RFR}}{\text{Nombre de parts fiscales}} / 12$$

Cette automatisation vient garantir une évaluation précise et rapide des situations des demandeurs, réduisant les erreurs humaines et les délais de traitement.

3. **Lutter contre les fraudes et erreurs** : l'intégration des API vient vérifier **en temps réel** les informations transmises par les demandeurs. Cette vérification vise à lutter contre les fraudes, à réduire les erreurs liées à des documents incomplets ou erronés, à anticiper et corriger plus rapidement les incohérences dans les dossiers.

Avantages de l'intégration des API :

1. **Gain de temps** : les processus de validation vont être accélérés grâce à l'automatisation des vérifications. Actuellement, les agents passent beaucoup de temps à contrôler manuellement les documents fiscaux et à calculer le quotient familial. Avec l'accès aux API, ces tâches répétitives sont entièrement prises en charge par le système.
2. **Réduction des erreurs** : l'API va fournir des données directement issues des administrations fiscales, éliminant ainsi les erreurs liées à la saisie manuelle des informations par les usagers ou les services instructeurs. Cela garantira une plus grande précision dans l'évaluation des dossiers et une meilleure allocation des aides.
3. **Contrôle renforcé** : l'utilisation des données fiscales et familiales permettra un contrôle plus strict des critères d'éligibilité des aides. Ce renforcement du contrôle répond à la nécessité d'une meilleure gestion des fonds publics et à la volonté de cibler les bénéficiaires légitimes, notamment les jeunes corses les plus défavorisés.
4. **Amélioration de l'expérience utilisateur** : la simplification des démarches via la plateforme Ghjuventù et l'automatisation des vérifications avec les API gouvernementales permettront aux jeunes d'obtenir plus rapidement les réponses à leurs demandes. Cela encouragera également un plus grand nombre de jeunes à recourir aux aides proposées, évitant ainsi le non-recours aux droits.

L'utilisation de l'API concerne les aides suivantes, conformément aux modalités et dispositions définies par les règlements des aides et plan d'accompagnement susvisés, pour les aides suivantes :

- Aiutu per i basciglieri,
- Aiutu di rientrata per i studenti bursieri di l'Accademia di Corsica,
- Aiutu per a rientrata,
- Aiutu per a rientrata - Studenti sanitariu e suciale,
- Aiutu per i studenti in medicina,
- Aiutu per u primu alloghju,
- Aiutu à l'acquistu di un arnese infurmaticu,
- Aiutu à i parcorsi d'eccellenza,
- Aiutu versu l'eccellenza,

- Aiutu per viaghjà è studià à l'internaziunale, in Francia,
- Aiutu à a mubilità di l'ampareti,
- Aiutu à a cumplementaria salute,
- Aiutu per a prova fora di Corsica
- Aiutu suciale,
- Aiutu Prima strada,
- Aiutu Mobighjovani,
- Borsa Animazione,
- Borsa Ghjovani in mosca,
- Bourses sanitaires sociales.

L'intégration des API, dont l'API Impôt Particulier, dans la plateforme Ghjuventù est une étape cruciale pour améliorer l'efficacité et la transparence dans l'attribution des aides à destination de la jeunesse.

Grâce à ces intégrations, la Collectivité de Corse poursuit sa digitalisation, en proposant aux utilisateurs des outils auxquels ils sont familiarisés et qui vont lui permettre d'améliorer le traitement des demandes, tout en garantissant un accès équitable aux ressources pour tous les jeunes corses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.